



Le 11 mai 2015

GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE
Tel : 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34 - **Fax** : 01.76.84.14.35
www.cgt-renault.com - e-mail : usines@cgt-renault.com
Intranet Renault : cgt.central@renault.com

Rencontre CGT et Direction Renault sur la situation de l'usine d'Oyak Renault à Bursa

Le 23 avril dernier, la CGT Renault a interpellé une nouvelle fois la direction générale de Renault sur les atteintes aux droits sociaux fondamentaux à l'encontre des salariés de l'usine Oyak Renault à Bursa.

Du 27 au 29 avril, une délégation CGT a rencontré le syndicat Birlesik Métal et plus d'une vingtaine de salariés de l'usine Oyak Renault à Bursa, afin d'aborder le plus objectivement possible la situation. Cette même délégation a participé à une conférence de presse avec le syndicat pour faire état du soutien de la CGT à tous ceux qui défendent les droits des travailleurs, à commencer par la mise en œuvre effective des droits sociaux fondamentaux.

A leur retour, la CGT a sollicité une rencontre avec la direction générale de Renault pour lui faire état des témoignages recueillis auprès des salariés de l'usine d'Oyak Renault.

Témoignages qui corroborent l'inapplication de l'« *Accord cadre mondial de responsabilité sociale, sociétale et environnementale* » ratifié entre le groupe Renault, le comité de groupe Renault et IndustriALL Global Union » (dont la CGT est signataire) à l'usine Oyak Renault à Bursa.

Le DRH Métier/Région/Corporate M. Tristan Lormeau, a reçu une délégation de la CGT le 11 mai 2015.

La CGT a rappelé les événements des années antérieures et notamment des licenciements consécutifs à l'implication des salariés à défendre leurs droits et revendications et notamment en 2012.

La délégation a d'abord précisé les conditions dans lesquelles elle a pu rencontrer des salariés d'Oyak Renault. Elle a été contrainte de voir les salariés par groupe dans des endroits différents, par peur de représailles de la part de la direction locale, mais aussi du syndicat Turk Métal.

Ainsi, les salariés rencontrés ont fait état des pressions et du rôle exercé par Turk Métal à l'encontre des salariés qui souhaitent se désaffilier de ce syndicat, qui refusent de faire des heures supplémentaires où qui contestent l'augmentation de la vitesse de chaîne.

Le syndicat Turk Métal apparaît comme une organisation mafieuse, qui aide au recrutement de l'usine (avec l'obligation d'adhésion), et surveille les salariés pour le compte de la direction locale.

Ainsi, si les salariés doivent travailler 6 jours sur 7, les heures supplémentaires du dimanche (10H) leur sont imposées sous peine de mesures discriminatoires. Le temps de travail mensuel dépasse les 220 heures de travail et le quota d'heures annuelles d'heures supplémentaires est largement dépassé. En cas d'absence, les salariés ne sont pas remplacés et la vitesse de chaîne n'est pas baissée.

Autant de situations qui génèrent des conditions de travail particulièrement dégradées engendrant des atteintes physiques y compris pour la population jeune.

La différence de rémunération entre un opérateur et un agent de maîtrise est du simple au triple et encore plus importante pour un délégué syndical de Turk Métal. Les conditions de restauration sont aussi largement critiquées (parfois, pas grand-chose à manger).

Enfin, l'évolution substantielle des salaires au sein de l'usine de Bosch (à proximité de l'usine de Renault Bursa) creuse les écarts de salaires et montre qu'il est possible y compris chez Renault d'avoir une politique salariale plus ambitieuse.

Enfin, la délégation CGT a rappelé les 3 principales revendications des salariés :

1. Un engagement de Renault à n'engager aucune représaille à l'encontre des salariés qui souhaitent démissionner de Turk Metal.
2. La liberté pour chacun de choisir le syndicat qu'il souhaite. A cette fin, une demande auprès des instances pour la mise en place d'élections en bonne et due forme. Que Renault reconnaisse le syndicat retenu à l'issue du scrutin.
3. Des conditions de rémunération identiques à celles de Bosch.

La direction a précisé que lors des événements des 5 et 6 mai, la direction locale s'était engagée devant près d'un millier de salariés à respecter et faire respecter la 1^{ère} demande. Elle a informé la délégation qu'à ce jour, un certain nombre de salariés s'étaient désaffiliés de Turk Métal et qu'elle n'avait pas connaissance de sanction en conséquence.

La direction a aussi contesté que 16 salariés aient vu leur badge désactivé lors des événements des 5 et 6 mai. Selon elle, *seulement 2 salariés étaient concernés et il ne s'agissait que d'une suspension de leur contrat de travail pour un entretien.*

M. Tristan Lormeau considère que les choses ne se passent déjà plus comme avant, *même si de nouvelles évolutions sont encore nécessaires.*

S'il considère *qu'il faut laisser faire les acteurs locaux qui sont en contact*, il reconnaît qu'il appartient à la direction générale de faire prévaloir les principes (respect des droits sociaux fondamentaux) et leur mise en œuvre effective.

La direction considère que le dialogue, qui devrait reprendre à partir du 21 mai doit permettre de trouver des solutions acceptables par le plus grand nombre, *même si les choses vont demander du temps au regard du passif !*

Néanmoins, M. Tristan Lormeau a tenu à dire que l'entreprise avait tout intérêt à ce que les salariés se sentent réellement représentés et qu'au final, ils adhèrent aux orientations de l'entreprise. Ce à quoi, elle dit travailler.

Sur la question des salaires, la direction a rappelé que les négociations en Turquie se font au niveau de la branche et non entreprise par entreprise. Selon elle, Bosch a ouvert la brèche en ratifiant un accord dérogatoire.

Conclusions :

Pour la délégation CGT, il faut passer des paroles aux actes. Il faut au plus vite, clarifier et organiser les choses pour que l'application de l'« *Accord cadre mondial de responsabilité sociale, sociétale et environnementale* » soit une réalité. La réponse aux revendications s'impose et c'est précisément ce qu'attendent les salariés le 21 mai.

La CGT restera vigilante et notamment en conservant les contacts de terrain lui permettant de mesurer l'effectivité des engagements de la direction générale de Renault. A défaut, les salariés d'Oyak Renault peuvent compter sur l'implication de la CGT.